

Le 14 janvier 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier.

Trois citoyens assistent à l'assemblée.

13 696

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 697

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX (10 ET 13 DÉCEMBRE 2018)

Il est proposé par Guillaume Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 et celui de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018.

ADOPTÉE

13 698

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de décembre 2018 au montant total de 1 050 425,44 \$.

ADOPTÉE

13 699

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 827 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance de ce Conseil tenue le 10 décembre 2018;

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Ville de Trois-Pistoles pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le greffier ou la personne qui préside la séance a mentionné l'objet de ce règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le « Règlement n° 827 ayant pour objet d'imposer les taxes et les compensations pour l'exercice financier 2019 », tel que déposé.

ADOPTÉE

13 700

5. RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX À LA TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles projetait de réaliser la réfection de ses conduites d'aqueduc et d'égouts dans les rues Jean-Rioux sud et Notre-Dame Est (Jean-Rioux à Martin) au cours de l'année 2016 et que les travaux sont maintenant réalisés;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a utilisé la subvention de la TECQ 2014-2018 à la réalisation des travaux de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Maurice Vaney,

Et résolu unanimement par ce Conseil

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à respecter les modalités du guide de la TECQ 2014-2018 qui s'appliquent à elle;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que : la Ville de Trois-Pistoles approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 juillet 2014;

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que : la Ville de Trois-Pistoles atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

Que : Mme Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer au nom de la Ville les documents de cette demande d'aide financière et les mise-à-jour qui s'y rattachent selon la réalité des coûts engagés.

ADOPTÉE

13 701

6. SALAIRE 2019 DES EMPLOYÉS CADRES

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le versement de l'augmentation salariale de ses employés cadres pour l'année 2019. L'augmentation est fixée à 2,4 %, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

13 702

7. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE ET NOMINATIONS AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles:

- autorise l'embauche de M. Benoit Gagnon à titre de pompier volontaire du Service de protection contre les incendies de la Ville;
- nomme M. Denis Lauzier à titre de capitaine à temps partiel du Service;
- nomme M. Johnatan Brunet à titre de chef aux opérations à temps partiel du Service;
- cette embauche et ces nominations sont soumises à une période de probation d'une durée de 6 mois, se terminant le 15 juillet 2019.

ADOPTÉE

13 703

8. SIGNATURE D'UN BAIL ENTRE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ALAIN-CARON ET LA VILLE DE TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec l'École de musique Alain-Caron pour la location d'un local au centre culturel et ce, pour terminer la présente année pour la période de janvier à mai 2019.

ADOPTÉE

13 704

9. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Mélanie Paquet, directrice du Service des loisirs, à présenter une demande dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2019 » pour l'embauche d'étudiants nécessaires au déroulement des activités estivales de la Ville de Trois-Pistoles. Mme Paquet est autorisée également à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande auprès de Service Canada pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

13 705

10. APPROBATION DES TARIFS 2019 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE la MRC des Basques a compétence en matière de gestion des matières résiduelles pour le territoire de Trois-Pistoles;

ATTENDU la demande d'approbation de la Ville de Rivière-du-Loup pour les tarifs 2019 relatifs à son site d'enfouissement technique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu à l'unanimité,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve lesdits tarifs fixés par la Ville de Rivière-du-Loup (réf. avis public du 26 septembre 2018); le tarif fixé pour l'enfouissement des matières résiduelles en provenance de Trois-Pistoles est de 76,00 \$ la tonne métrique;

Que : la présente résolution soit acheminée à la MRC des Basques et à la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE

13 706

11. AUTORISATION DE CIRCULER POUR UN PERMIS SPÉCIAL DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise « Les Carrières Bérubé inc. » avec son chargeur de marque Komatsu modèle WA320PZ 2019 équipé d'un souffleur Larue D65B à circuler sur les rues de la Ville conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6), et ce, afin de permettre à l'entreprise de rejoindre son garage du 529, rue Morin à Trois-Pistoles à partir du réseau routier supérieur; cette autorisation s'applique autant en période normale qu'en période de dégel et demeure valide jusqu'à décision contraire du Conseil;

Que : le Conseil municipal mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer tout document attestant cette autorisation.

ADOPTÉE

13 707

12. DIVERS (DON ET AUTORISATION)

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles :

- autorise la tenue d'un événement cycliste organisé par quatre commissions scolaires de la région (du Fleuve-et-des-Lacs, de Kamouraska-Rivière-du-Loup, des Phares et des Monts-et-Marées) dans une portion des rues de la Ville les 19 et 20 mai 2019, selon un tracé et un horaire que les organisateurs devront soumettre préalablement à la Sûreté du Québec;
- commandite la présentation, pendant la période des Fêtes, d'un film familial au Cinéma Ciné plus de Trois-Pistoles au coût de 275 \$;
- commandite un forfait de 20 accès (bains) à la Piscine régionale des Basques dans le cadre du dîner des familles organisé le 27 janvier 2019 par le Conseil 3917 des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur l'installation de compteurs d'eau en 2019 sur le territoire de la ville et sur le projet de réfection de la rue Notre-Dame Ouest.

13 708

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu à l'unanimité,

Que : la séance soit levée. Il est 20 h.

ADOPTÉE

**Jean Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**